

Vous avez choisi **la filière recherche**.

Vous devez effectuer un stage en initiation à la recherche. Nous vous conseillons de rechercher un terrain de stage au plus tôt afin d'avoir le temps d'effectuer les différentes démarches administratives.

L'obtention de la convention de stage se déroule **en 3 étapes** :

Etape 1 :

Recherche d'un terrain de stage.

Vous pouvez consulter la liste des unités de recherche présentes sur le site de la Faculté ou sur l'Université. Consultez les liens suivants :

<http://www.umontpellier.fr/recherche/unites-de-recherche/>

<http://www.umontpellier.fr/formation/stage-emploi/>

Etape 2 :

Rencontre avec votre maître de stage. Une fois l'accord obtenu, vous devrez :

créer sur votre ENT - stage emploi la convention de stage.

Différents champs seront à compléter (n° siret)

Imprimer la convention en 3 exemplaires, et la faire **signer par votre tuteur de stage, et le directeur de l'organisme d'accueil**.

Etape 3 :

Déposez les conventions de stage auprès du secrétariat de votre faculté.

Scolarité Bureau 14. Joindre la responsabilité civile.

Venir récupérer les conventions de stage signées par les quatre parties et remettre à votre maître de stage un exemplaire. Sans la convention de stage signée par toutes les parties, vous ne pouvez pas commencer le stage.

Le stage en initiation recherche du DFASP1 aura lieu impérativement
du LUNDI 18 MARS au VENDREDI 12 AVRIL 2019 inclus

**- PREVOIR DE FAIRE SIGNER LA CONVENTION
AVANT LE DEBUT DU STAGE**

FAUTE DE QUOI LE STAGE NE SERA PAS VALIDE.

La semaine comporte 35 heures avec un maximum de 8 heures par jour. Tout changement d'emploi du temps, toute absence ou tout arrêt de travail doit être immédiatement signalé à l'administration.

**CONVENTIONS A RETOURNER AU BUREAU DE LA SCOLARITE
AVANT LE VENDREDI 15 FEVRIER 2019**